



La FHP-MCO, fédération des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), apporte son soutien à la

création

par le gouvernement d'un

secteur optionnel

qui devrait permettre de limiter le

problème de l'

accessibilité aux soins

causé par certains

abus

en matière

e de

dépassements d'honoraires

.

"Il existe un réel problème d'accès aux soins pour certains de nos concitoyens contraints de payer des dépassements d'honoraires qui ne sont pas ou peu pris en charge par leurs mutuelles et pour ceux qui ne trouvent plus de spécialistes au tarif Sécu dans certains territoires

»,

affirme Lamine

Gharbi, président

nt de la FHP-MCO, qui regroupe 6

00 cliniques et hôpitaux privés.

« Le président de la République Nicolas Sarkozy avait pris l'engagement en 2009 de s'attaquer à ce problème »

,

rappelle

Lamine Gharbi.

«

Nous regrettons seulement que le gouvernement doive

procéder par voie réglementaire

, faute d'accord lors des négociations conventionnelles entre les mutuelles, les syndicats de

Écrit par FHP - MCO

Mardi, 14 Février 2012 15:42 - Mis à jour Mardi, 14 Février 2012 15:48

médecins et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS). Il eut mieux valu un large consensus sur le sujet

,
prenant en compte aussi les praticiens du secteur 1
. On ne peut néanmoins que se féliciter que le gouvernement tienne parole sur cette question et agisse avec courage
».

La FHP-MCO rappelle que l'accès aux soins égal pour tous est un principe fondamental de notre système de santé et doit être l'objectif non négociable de tout gouvernement démocratique.

« Le secteur optionnel, même si le dispositif actuel est sans doute perfectible, est une réponse pertinente. Il va permettre d'ouvrir un champ d'accessibilité aux soins pour les populations sans couverture mutualiste. Il gara
ntira aussi,
via une mutualisation des complémentaires
,
la prise en charge des dépassements afin d'atteindre notre but ultime, à savoir que le reste à charge du patient
(
[\[1\]](#)
)
soit égal à zéro"
,
souligne
Lamine Gharbi.

La FHP-MCO se félicite d'une avancée pour résoudre un problème qui pénalise le secteur hospitalier privé

.
«
Les cliniques et hôpitaux privés sont perçues par la population comme étant plus 'chères', ce qui incite les patients à privilégier les hôpitaux publics.
Or, c'est regrettable
car au plan

macro-économique, le secteur hospitalier

public

coûte

28% plus

cher à la Sécurité sociale - et donc à la collectivité - que le secteur hospitalier privé, en raison de tarifs

de soins

plus élevés

, ce qui entraîne chaque année un surcoût d'au moins 7 milliards d'euros

(

[\[2\]](#)

)

pour le pays

»

.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 600 établissements hospitaliers privés en France qui participent aux missions de service public de la santé. Ces cliniques et hôpitaux privés représentent

:

8,5 millions de séjours (40% des hospitalisations)

;

66.000 lits et places (30% des capacités d'hospitalisation MCO en France)

;

134 services d'urgence (2

,2

millions de passages

en 2010)

;

28% des naissances en

France

;

32% des séances de chimiothérapie

;

25% des séjours médicaux

;

58% des séjours chirurgicaux

Accès aux soins : la FHP-MCO applaudit à la création d'un secteur optionnel

Écrit par FHP - MCO

Mardi, 14 Février 2012 15:42 - Mis à jour Mardi, 14 Février 2012 15:48

;

34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique

.

Environ 156.000 infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers y travaillent, ainsi que 45.000 praticiens.